



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Protection du réseau électrique contre les fortes chaleurs

Question écrite n° 16389

Texte de la question

M. Thierry Frappé interroge Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature sur l'adaptation du réseau électrique aux épisodes de chaleur extrême. Les températures exceptionnellement élevées enregistrées ces dernières semaines ont mis en évidence la vulnérabilité de certaines infrastructures électriques. Dans le Finistère, l'explosion de deux transformateurs a privé jusqu'à 120 000 foyers d'électricité, tandis que plusieurs incidents ont également été constatés sur des réseaux souterrains dans d'autres agglomérations. Les gestionnaires de réseaux ont eux-mêmes reconnu que les fortes chaleurs constituent une contrainte croissante pour certaines installations, notamment les équipements les plus anciens. Alors que les épisodes de canicule apparaissent plus fréquents, plus intenses et plus durables, il souhaite savoir quelle stratégie le Gouvernement entend mettre en œuvre afin d'accélérer l'adaptation du réseau électrique français à ces nouvelles contraintes climatiques, de renforcer la résilience des infrastructures les plus exposées et de garantir la continuité de l'alimentation électrique lors des futurs épisodes de chaleur extrême.

Texte de la réponse

Les épisodes de chaleur extrême, dont la fréquence, l'intensité et la durée sont appelées à augmenter sous l'effet du changement climatique, constituent un enjeu croissant pour les infrastructures électriques. Le Gouvernement fait ainsi de l'adaptation du système électrique à ces nouvelles conditions climatiques une priorité de sa politique énergétique. Cette démarche dans le cadre du troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3), qui prévoit de renforcer la résilience des infrastructures essentielles, notamment des réseaux énergétiques. À ce titre, les gestionnaires des réseaux de transport et de distribution évaluent la vulnérabilité de leurs ouvrages et intègrent les effets attendus du changement climatique dans leurs investissements, leurs méthodes d'exploitation et leurs programmes de maintenance. S'agissant du réseau public de transport, RTE a placé cet enjeu au cœur de son schéma décennal de développement du réseau, dont l'État doit prochainement valider les orientations. Celui-ci prévoit un programme prioritaire d'environ 24 milliards d'euros sur quinze ans afin de moderniser les infrastructures les plus anciennes et de les préparer à un climat correspondant à une hausse moyenne de la température de +4 °C en France à l'horizon 2100. Il comprend notamment le remplacement de 23 500 kilomètres de lignes aériennes et de 85 000 pylônes, avec pour objectif de rendre 80 % du réseau résilient d'ici 2040, avant une adaptation complète à l'horizon 2060. Les gestionnaires des réseaux publics de distribution conduisent également des programmes de modernisation afin de renforcer la robustesse des postes électriques et des réseaux aériens et souterrains. Ces actions s'accompagnent d'une surveillance accrue des équipements les plus sensibles, de l'adaptation des pratiques de maintenance et du renforcement des capacités d'intervention lors des épisodes climatiques exceptionnels. Enfin, les incidents survenus lors des récents épisodes de chaleur donnent lieu à des retours d'expérience approfondis, conduits sous le contrôle des pouvoirs publics. Ces analyses permettent d'identifier les mesures complémentaires susceptibles d'améliorer la résistance des infrastructures électriques face aux effets du changement climatique. Le Gouvernement poursuivra cette action, en lien avec les gestionnaires de réseaux, afin de garantir durablement la sécurité d'approvisionnement en électricité et la continuité de l'alimentation des consommateurs, y compris lors des épisodes de chaleur extrême.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16389

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité et négociations internationales](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité et négociations internationales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 5909

Réponse publiée au JO le : [11 août 2026](#), page 7530